

la
cgt

Finances
Publiques

FINANCES PUBLIQUES

LE MAGAZINE
DE LA CGT

Le mag *syndical*

BONUS INCLUS

**LE PRÉLÈVEMENT
À LA SOURCE**

HOLLANDE LES IMPOSTURES

dossier

RETENUE
À LA SOURCE

Pages 7 à 10



juillet 2015

n°18



le mag syndical n°18 - Juillet 2015

CGT - Finances Publiques
case 450 et 451 - 263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 80 80

Fax : 01 48 70 71 63

Directeur de publication : B. MONZIOLS

CP n° CPPAP : n° 0215 S 06183

Composition : CARREMENTCOM - 01 43 02 08 35

Impression : Rivet Presse Edition - Limoges

e.mail : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

e.mail : dgfip@cgt.fr

Prix : 0,50 €



Édito

Échos CTL

Retraité-es dans le Nord

Dossier : retenue à la source

Le travail au cœur de la
démarche revendicative

Dette grecque entre mythe
et réalité

Regards sur les missions de la
DGFIP : les domaines et la
contribution à l'audiovisuel
public

Guéret 2015

Le vendredi 26 juin 2015, le directeur général des Finances Publiques Bruno PARENT

a fait le choix de réunir les organisations syndicales représentatives des personnels, et cela juste après avoir convoqué l'ensemble des Numéros 1 des Directions des Finances Publiques.

Cette audience avec les représentants des personnels n'a pas donné lieu à de réels débats mais a simplement permis l'annonce par le DG de sa volonté d'ouvrir des chantiers à la DGFIP... Lesquels ? Si une longue énumération en a été faite... on peut simplement la résumer ainsi : c'est l'essence même de la DGFIP aujourd'hui qui est en débat : ses missions, leur mode d'exercice et les règles de gestion des agents les assurant dans des conditions parfois très difficiles. Pour le Directeur Général: il faut changer, évoluer, s'adapter sous peine de disparaître...

C'est bien vers une évolution rapide et extrêmement profonde de la DGFIP que nous allons.

Dans le même temps d'autres réformes sont en cours : Réforme territoriale, la retenue à la source, parcours professionnels rémunération des fonctionnaires PPRC, mise en place de l'apprentissage dans la Fonction Publique, le tout dans un exercice contraint d'austérité et de réduction des dépenses publiques... Sans surprise la DGFIP est et continuera d'être impactée par la politique gouvernementale dans ses missions dans ses moyens et dans ses emplois...

Pour la CGT Finances Publiques, toutes ces décisions découlent des politiques d'austérité aujourd'hui mises en œuvre et des choix mortifères imposées par l'Union Européenne... Dès lors, pour nous agents de la DGFIP, ce sera la peste et le choléra : destruction de nos missions, destructions de nos garanties individuelles et collectives et poursuite de la destruction de nos emplois.

La CGT Finances Publiques refuse cette perspective et créera donc de la façon la plus unitaire possible les conditions de mobilisations fortes à la rentrée.

C'est bien de cela dont nous avons besoin aujourd'hui de nous mobiliser toutes et tous ensemble pour imposer nos choix... pour transformer la société et changer la vie de et à la DGFIP.

Pour arriver tous en pleine forme en septembre prêts à se mobiliser et à gagner la bataille, la CGT Finances Publiques souhaite à l'ensemble des agents de la DGFIP de bonnes vacances et leur donne rendez-vous en septembre pour que chacun dans la mobilisation collective, puisse prendre une part active à la reconquête de la DGFIP que nous voulons et à la satisfaction des besoins de tous.

**Nous avons besoin
aujourd'hui de nous
mobiliser toutes et
tous ensemble pour
imposer nos choix...
pour transformer la
société et changer
la vie de et à la DGFIP.**



Echos des CTLocaux : LA DESTRUCTION TERRITORIALE ACCÉLÉRÉE DE LA DGFIP

Depuis fin avril 2015, les comités techniques locaux DRFIP DDFIP se succèdent à vitesse grand V. A Tours, Lille, Lyon, Nantes, Bordeaux, Marseille, Toulouse, Rennes, Rouen, Strasbourg Paris, partout en France, les restructurations-fusions absorptions- de services s'enchaînent et se multiplient.

Au prétexte de rationalisation, de simplification et d'optimisation des coûts et du service rendu à l'utilisateur, l'administration passe en force partout sur le territoire national la suppression de services entiers et en première ligne les trésoreries de proximité.

En termes « choisis », il s'agit de « schémas d'adaptation des structures et du réseau départemental ».

Toutes les missions sont menacées ! Tous les services sont concernés !

La seule réponse unanime des directions locales, missi dominici de la Direction Générale, répétée, comme un leitmotiv est LA DEMARCHE STRATEGIQUE. Simplifier, restructurer, réorganiser seraient les maîtres mots du moment. Comme cela ne supporte aucune critique, aucun débat, les discussions au niveau national sont renvoyées en local où les plans de fermeture et de réorganisation sont imposées sèchement sans réelle possibilité d'intervention des personnels et de leurs organisations syndicales.

Les projets présentés dans les Comités Techniques Locaux se résument en quatre points :

1 - Désertifier les zones rurales de la présence de service de proximité de la DGFIP que

représentent les trésoreries de proximité en transférant le recouvrement sur les SIP et en regroupant la partie municipale et la gestion des collectivités concernées sur d'autres trésoreries, le tout en fermant les plus petites avec une pointe d'hypocrisie destinée à faire croire aux agents que la fermeture est la réponse à leurs difficultés et qu'en plus ils en étaient demandeurs.

Remarquable, quand on sait que c'est la direction qui année après année a volontairement dégradé les services et les conditions de travail des agents pour préparer ses réformes en supprimant et en installant... des vacances d'emplois !

Et ce ne sont pas d'éventuels points de contact ou des maisons d'État qui pourront répondre à la compétence des services . Ce n'est pas en les juxtaposant sans cohérence comme dans une « supérette », distribuant des prestations sans en traiter aucune que le public s'y retrouvera !

2 - Centraliser plus fortement le recouvrement sur les SIP que par ailleurs on fusionne à tout va. A terme, tout le recouvrement de l'impôt des particuliers du

département se retrouvera sur quelques SIP en prenant la partie haute de l'estimation. Même chose pour le recouvrement des professionnels avec les fusions de SIE. Même chose pour les actes immobiliers avec le regroupement des SPF .

Bref, on centralise sur quelques points névralgiques du département, l'accueil de l'utilisateur en le priant surtout de ne pas revenir. Tout est fait pour cela, l'objectif étant de dégoûter l'utilisateur de revenir en l'entassant dans des files d'attente de plus en plus longues, en dégradant la qualité de la réception, en restreignant les plages d'ouverture. Et en le priant de s'équiper d'internet s'il veut des réponses. La déshumanisation de la relation avec l'utilisateur n'est pas pour rien dans le sentiment anti-fonctionnaire qui s'exprime de plus en plus fortement. Pour les agents, cela signifiera l'obligation de bouger soit pour suivre la mission, soit pour aller ailleurs, sachant qu'avec les suppressions et les vacances d'emplois, les situations seront plus compliquées pour concilier travail et vie privée.

3 - Spécialiser les trésoreries sur la gestion des collectivités. Qui fera croire ainsi que de plus



grosses entités, spécialisées dans la gestion des collectivités seront plus viables et plus pérennes qu'aujourd'hui ? Rien ne l'assure, d'une part parce que les suppressions d'emplois continueront, les restructurations aussi, avec la réforme territoriale, les fusions de communes d'autre part la volonté de développer le compte financier unique qui pourrait amener la fin de la comptabilité en partie double entre ordonnateur et comptable pose la question de la survie de cette mission, ne resterait plus qu'au comptable le rôle de conseil et d'analyse... on voit ce que cela peut signifier.

4 - regrouper les services en pôle et généraliser les pôles d'expertise

C'est la rationalisation des SIP/SIE. On en a parlé pour les SIP, le problème est le même pour les SIE mais aussi pour les SPF.

C'est la poursuite du démantèlement de la mission cadastrale et des CDIF éclatés dans les SIP, les SIE, les PELP (Pôle d'évaluation des locaux professionnels) et les PTGC (Pôle topographique de gestion cadastrale). Pour la CGT il est essentiel de garantir l'unité de la mission sur ses trois piliers, topographique – fiscal – foncier, et de garantir un maillage territorial qui permettent à chaque citoyen, usager, entreprises, collectivités locales

d'avoir le même accès au service public.

C'est la généralisation des PCRP (Pôle de contrôle des revenus patrimoniaux), la création de Pôle départemental de CSP, de pôle juridictionnel régional..., toutes ces restructurations ayant la même logique destructrice pour l'avenir des missions de la DGFIP.

Pour la CGT Finances Publiques, l'heure n'est pas au découragement loin de là. Par leur participation à la grève du 9 avril, les agents ont signifié qu'ils ne voulaient plus de cette politique de casse systématique, qu'il fallait changer de cap et donner les moyens de répondre aux besoins qui s'expriment !

Les restructurations au gré des résidences : une liste non exhaustive

A Nantes : Réduction de 6 à 4 SIE, de 6 à 4 SIP, création de PCRP, fermeture de trésorerie, regroupement de structures à Saint-Nazaire, pôles CE ;

A Rouen : Fusion des SPF de Rouen et du Havre. Déménagement de l'ensemble des BDV.

A Reims : Suppression de la Recette des Finances, regroupement de la gestion des hôpitaux et des maisons de retraite de la Marne sur 3 sites au lieu de 10 actuellement, fusion du SPF de Châlons

A Lyon : Fermetures de trésoreries, fusions annoncées des SIP et SIE de Lyon Presqu'île, Lyon Sud et Lyon Ouest. Création d'un PTGC Pôle Topographique de Gestion Cadastre regroupant CDIF STD et agents du PELP. Création au 1^{er} juin 2015 d'un STDR Service de Traitement des Données Rectificatives gérant en déconcentré les repentis fiscaux dont les effectifs seront prélevés dans les rangs du futur PCRP (issu de la fusion des brigades FI, patrimoniales et gestion des DFE).

A Lille : Fermeture de trois trésoreries, fusion de 2 SIP et SIE à Lille Haubourdin Lille Ouest, mise en place d'un pôle juridictionnel régional.

A Tours : Fusion des SIE et des SIP de Tours Sud et Tours Est, création d'un pôle départemental de CSP des particuliers, Création d'un Pôle Topographique et Gestion Cadastre (PTGC) et création d'un Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnels (PELP), fusion de trésoreries.

A Paris : Fusions des SIE 6^e 12^e 17^e, des SIP 3^e 4^e 17^e, fusion PRS Sud-Ouest et Centre, mise en place de PCRP, réorganisation des pôles fiscaux.

A Bordeaux : Fermeture de la trésorerie de Talence, constitution d'un PTGC, réunion du pilotage de la 6^e BDV et du PCE, mise en commun des missions transverses des SIE Bordeaux Nord Est et Sud Est,...

A Marseille : Fusions de services sur un même site : SIP1 et SIP8 SIP 7/10 et SIP 9 SIP 4 et SIP 13 SIE 1 et SIE 8 SIE 4/13 et SIE 11/12 SIE 3/14 et SIE 2/15/16 fusion des CDIF d'Aix et Marseille et des SPF1 et SPF 2 SPF3 et SPF 4.



DANS LE NORD LES RETRAITÉ-ES DES Finances Publiques s'activent

Depuis une dizaine d'année maintenant, les retraités et les actifs travaillent ensemble, au sein de notre section.

- > 7 retraité(e)s font partie de la **CEL**.
- > 1 retraitée fait partie de la **CED**.

Un collectif retraités Finances (pour le moment : Finances Publiques et INSEE) a été créé en 2010, afin de maintenir le contact, et faire en sorte que les camarades retraités s'investissent au plus proche de leur domicile : dans les **UL et UD**. (Tourcoing, Roubaix, Armentières et Lille). Plusieurs ont intégré notamment l'Union Locale CGT de Lille, et son collectif retraités CGT interprofesionnelle.

Les activités y sont nombreuses :

- **Distributions de tracts** sur les marchés, devant la CPAM de Lille, avec **signatures de pétitions**, pour la défense du pouvoir d'achat et de la défense de la Sécurité Sociale, participations aux manifestations départementales, régionales ou nationales.
- Certains se sont investis également, au sein de la **CE de l'USR Union Syndicale des Retraités du Nord** : participation à la commission santé animée par notre camarade Lucie CLAEYS. Lucie fait aussi partie du CODERPA. Comité départemental des retraités et des personnes âgées.

- Participation le 5 Juin 2015 au **comité général du Nord**.

Beaucoup d'énergie a été dépensée pour le problème scandaleux de la CARSAT : depuis Novembre 2013, nous faisons pression sur tous les politiques, pour que les nouveaux retraités n'attendent plus plusieurs mois avant de toucher leur dû, et se retrouvent ainsi sans ressource.

- Lettres envoyées aux élus locaux, nationaux, interpellation de Mme la Ministre, rassemblements devant la CARSAT de Villeneuve-d'ascq et aussi celle de Seclin, qui devrait disparaître.

Les camarades des Finances Publiques sont déjà intervenus, mais vont encore le faire, pour qu'une mesure exceptionnelle soit prise par Bercy,

concernant l'imposition à l'impôt sur le revenu, lorsque ces rappels sont différés sur une autre année : il ne faut pas ajouter une injustice fiscale, à tous les préjudices moraux et financiers déjà subis.

La pression doit être constante à tous les niveaux, pour que ce scandale cesse !

Il y a aussi la défense des services publics, et notamment les transports. Etc.

Le syndicalisme a vraiment toute sa place dans la vie des retraités.





LA FACE CACHÉE de la retenue à la source

Alors que le Conseil des Prélèvements Obligatoires (CPO) avait conclu en février 2012 « Au final, à architecture constante des prélèvements obligatoires et dans le contexte budgétaire, le prélèvements à la source de l'impôt sur le revenu a sans doute perdu une grande partie de son intérêt », le gouvernement vient d'annoncer, pour la énième fois, sa mise en place progressive d'ici à 2018. Outre le calendrier qui interpelle, puisqu'il se termine après l'élection présidentielle, la CGT Finances Publiques se demande quels sont les changements, qui permettent de conclure à la pertinence de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu en 2015 ?

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

- > Chiffres 2013 : 36 120 000 foyers fiscaux.
- > 23 578 000 déclarations papiers dont 5 146 000 conformes complètes (non rectifiées ou non complétées par les contribuables).
- > 13 044 000 déclarants en ligne dont 1 557 000 conformes complètes.
- > 552 000 usagers étaient défaillants, soit 2,5% des foyers fiscaux.
- > En 2013, 69,9 % des contribuables étaient mensualisés, 10,9 % recouraient au prélèvement à l'échéance et 5,8 % au télé règlement.
- > L'impôt sur le revenu ne représente que 6% des prélèvements obligatoires. Son taux de recouvrement final, pourtant prélevé sur rôle, atteint 99%.

DÉFINITION DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE :

Le prélèvement à la source, se définit comme un mode de recouvrement de l'impôt consistant à faire prélever son montant par un tiers payeur.

Cela exclut les professions indépendantes (professions libérales, artisans, commerçants) qui déclarent ce qu'elles veulent, puisqu'ils déterminent eux-mêmes leurs revenus, en l'absence d'employeurs.

Les revenus fonciers sont également en dehors du dispositif.

Il est donc utile de rappeler que cela ne concerne que les revenus salariaux ou de remplacement (pensions de retraite, chômage...) !

Les tiers payeurs sont de plusieurs ordres actuellement :

- les employeurs pour les cotisations sociales des salariés et qui seraient également chargés de prélever l'impôt sur le revenu sur les salaires ,
- les banquiers pour les prélèvements forfaitaires libératoires sur les Revenus de Capitaux Mobiliers...
- les notaires pour les plus values immobilières.



LES ARGUMENTS AVANCÉS PAR LE CONSEIL DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES EN 2012 ET PARTAGÉS PAR LA CGT :

- Pas de simplification des démarches pour les contribuables :

S'agissant des cotisations sociales, de la CSG ou de la CRDS, aucune démarche déclarative n'est nécessaire car ce ne sont pas des impôts personnalisés et le paiement est réalisé directement par l'employeur au titre de l'année de perception des revenus.

En revanche, pour l'impôt sur le revenu, le contribuable doit remplir sa



déclaration l'année suivante, une fois la totalité des revenus connus, puis payer lui-même l'impôt. Cette formalité déclarative n'est pas liée au mode de recouvrement, mais à la complexité de l'impôt qui est personnalisé (situation de famille, autres revenus, déductions...). Il n'y aurait donc de simplification, que pour le paiement. En effet la déclaration resterait nécessaire pour régulariser le montant réel de l'impôt dû, comme d'ailleurs dans les autres pays qui ont adopté la retenue à la source. (RAS)

Par ailleurs, chaque année 30% à 40 % des contribuables voient leur revenu baisser (retraite, chômage, divorce...). C'est pourquoi, l'administration offre déjà la possibilité de moduler les acomptes.

Avec la taxation contemporaine des revenus (c'est-à-dire l'année de perception), la retenue à la source ne pourrait améliorer la situation des salariés que si les employeurs permettaient l'ajustement du taux d'imposition en temps réel, ce qui entraînerait des coûts de gestion élevés pour les tiers payeurs et l'administration. D'ailleurs la CGPME a déjà soulevé ce point et demandera des compensations financières si le dispositif est adopté.

Donc sauf à considérer d'emblée, que nous allons vers une fusion IR/CSG c'est à dire une refonte profonde de l'impôt sur le revenu, la CGT FINANCES PUBLIQUES estime que la retenue à la source n'est pas plus pertinente aujourd'hui.

- Pas de meilleur consentement à l'impôt.

La retenue à la source peut affaiblir le civisme fiscal, car l'impôt prélevé à la source n'apparaît plus sur le compte bancaire. Or, pour la CGT FINANCES PUBLIQUES qui souhaite réhabiliter l'impôt sur le revenu, parce qu'il est le plus juste du système fiscal français du fait de la progressivité, le paiement de l'impôt doit rester un acte citoyen.

Par ailleurs, des tensions peuvent apparaître puisque deux salariés occupant les mêmes fonctions peuvent ne plus recevoir le même salaire, en raison de taux d'imposition différents. L'employeur en ayant connaissance, pourrait réorienter sa politique salariale, voire celle de l'emploi dans son entreprise.

Quand à l'utilisation d'un taux moyen communiqué par la DGFIP aux employeurs pour chaque salarié, en réponse au besoin de confidentialité, il sera calculé sur les revenus de l'année précédente. Il ne permettra donc pas d'ajuster les prélèvements aux revenus contemporains. En effet, dans l'hypothèse où se sont les revenus non salariaux du conjoint en difficulté (artisan, auto entrepreneur...) qui baisseraient, les prélèvements continueraient à être pratiqués par les employeurs au même taux N-1 et donc pour les mêmes montants, sur les salaires. Cela ne ferait que compliquer encore le système en obligeant à des régularisations dans tous les cas et aggraver les problèmes financiers. **Quoi qu'il arrive les salariés auront payer leurs impôts, peu importe qu'ils ne puissent plus payer leur loyer !**

- Pas d'assainissement des Finances Publiques, ni d'amélioration du recouvrement

Les simulations faites ne prévoient aucun gain de trésorerie par un passage à la retenue à la source de l'impôt sur le revenu, déjà recouvré à 99 % , majoritairement mensualisé et payé à 86,6 % par des moyens dématérialisés.

Au surplus, il faudrait ajouter au suivi des contribuables, celui des tiers payeurs (déménagements, absorptions, liquidations). La CGT ajoute qu'il y aura de la déperdition, par les risques de rétention de trésorerie, d'insolvabilité, voire de fraude comme celle constatée pour la TVA.

- Pas de gains de productivité à la hauteur de la réforme.





Les économies de gestion liées au prélèvement à la source avaient été considérées comme faibles, car chiffrées à 200 ETP (équivalents temps plein). Au surplus près de la moitié de cette économie aurait pu résulter de la progression de la mensualisation. Pour autant le Conseil des prélèvements obligatoire ne préconisait pas de réforme préalable de l'impôt sur le revenu, pour la mise en place de la retenue à la source.

Ces constats, ont été faits en février 2012. Depuis qu'est ce qui a changé ?

Les injonctions au regard du déficit budgétaire se font de plus en plus pressantes, alors il faut trouver des gains de productivité. Des cercles de réflexion se sont donc mis au travail !

Après la fondation IFRAP qui prévoit un SIP et un SIE par département et douze SPF à la DGFIP d'ici cinq ans, voilà que Terra Nova (proche du PS), dans le cadre du choc de simplification nécessaire à la relance économique, redonne des vertus inattendues à la retenue à la source.

Il y aurait 10 millions de relances et plus de 20000 agents publics mobilisés (!) La rationalisation des circuits de recouvrement entre l'IR et la CSG et l'intermédiation des tiers payeurs, pourraient libérer au moins une dizaine de milliers d'emplois, au profit d'autres missions prioritaires du service public, par exemple la lutte contre

l'évasion fiscale (pour la CGT FINANCES PUBLIQUES c'est loin d'être la priorité affichée à la DGFIP !). Cette transition pourrait se faire sur 48 mois au minimum (développements informatiques nécessaires, mais coût non chiffré), avec différents scénarii pour lisser les effets de « l'année blanche » jusqu'en 2019 et éviter le double prélèvement ou les effets d'optimisation fiscale de la part des professions indépendantes. En résumé, la RAS devient un pré requis « pour une réforme structurelle de la fiscalité des particuliers, permettant à terme l'institution d'un impôt réuni sur les revenus, né de l'intégration de l'IR et de la CSG ». A aucun moment le terme « progressivité » n'est utilisé par Terra Nova.

S'agit-il d'aller vers une « flat tax » selon le modèle du Royaume Uni. C'est-à-dire une assiette large avec deux tranches et deux taux, sans aucune prise en compte de la situation familiale ou conjugale et un nombre limité de déductions. Pour l'instant, la jurisprudence constitutionnelle française ne le permet pas mais on fait confiance au gouvernement pour trouver une solution intermédiaire.

LES CONSÉQUENCES DU CHOIX DE L'ANNÉE BLANCHE 2017.

Malgré les réserves émises par le Conseil des prélèvements obligatoires et même par Terra Nova, c'est le choix de l'année blanche qui a été annoncé le 17 juin 2015 en conseil des ministres. Cela implique un changement de millésime d'année d'imposition : en 2017 les revenus

2016 seront taxés et en 2018 les revenus de 2018. Les revenus de l'année 2017 seront donc neutralisés, ainsi elle devient une « année blanche ». Or, en raison de comportements opportunistes, les risques sont réels et de deux ordres : baisse des rentrées budgétaires et impact sur l'économie.

En effet, d'une part les professions indépendantes pourront pratiquer l'optimisation fiscale en logeant des revenus dans l'année blanche (plus values, bénéfices anticipés, revenus du capital...). Seuls les salariés ne pourront pas modifier l'assiette de leur impôt en 2017.

D'autre part, certaines dépenses déductibles fiscalement ne seront pas réalisées ou reportées, ce qui aura des conséquences sur l'économie réelle : travaux, dons aux œuvres, investissement dans les PME... Enfin, s'agissant des dépenses pour l'emploi d'un salarié à domicile, le risque du retour au travail dissimulé est réel.

Avec l'aide d'une partie de la presse, le gouvernement est en train de formater l'opinion publique à l'idée que l'impôt sur le revenu est archaïque et que la retenue à la source est la solution. Or rien, ne démontre que les conclusions du Conseil des Prélèvements Obligatoires ne sont plus d'actualité.

Au delà des chiffres de gains de productivité, qui diffèrent énormément de ceux très détaillés du rapport du CPO, la CGT n'est évidemment pas convaincue par cet enrobage des arguments sur la retenue à la source !



Heureux hasard, parallèlement en interne, la DGFIP mène depuis fin 2014, une étude en vue de refondre le système de taxation des particuliers. Elle préconise également plusieurs

scenarii, dont celui intitulé « réforme d'ampleur », qui aboutirait entre autre à ne plus recouvrer l'IR par voie de rôle, à mettre en place une déclaration tacite (avec abandon corrélatif de la

notion de défaillance) et ainsi supprimer la campagne déclarative...

La CGT FINANCES PUBLIQUE ne peut s'empêcher de faire le lien avec les annonces gouvernementales.

Voilà ce qui a changé depuis 2012 ! La retenue à la source devient l'alibi technique nécessaire, pour une réforme politique visant à fusionner IR/CSG et en conséquence accélérer les suppressions d'emplois à la DGFIP, qui doivent être massives. C'est un signal envoyé à Bruxelles pour satisfaire aux contraintes budgétaires, puisque le renforcement de la sécurité a généré des dépenses publiques supplémentaires.

Cependant, les échéances électorales ne doivent pas être menacées par des revendications salariales, nées de la baisse des revenus disponibles des salariés, à cause de la retenue à la source.

D'autant qu'il ne sera pas possible pour les contribuables en difficulté, de négocier des délais ou plans de règlements avec les employeurs tiers payeurs alors qu'ils pouvaient le faire auprès de la DGFIP ! C'est pourquoi, le gouvernement actuel reporte son application définitive en 2018 et se donne du temps en

n'annonçant aucun changement avant 2017.

La fusion IR et CSG pourra ainsi se faire, quelle que soit la nouvelle majorité, puisque les programmes politiques sont les mêmes !





POURQUOI LE TRAVAIL EST-IL AU CENTRE DE LA DÉMARCHE CGT ? **Pour le transformer !**

La CGT – a dès son origine considéré l'appropriation par les salariés de leur travail comme un point d'appui, un levier pour l'action syndicale autant qu'un objectif en soi. Au travers du «sens du travail bien fait », de la «conscience professionnelle », du «sens du service public» c'est le contenu du travail autant que ses objectifs, ce qu'il permet de construire chez les salariés comme dans la société, que la CGT mettait en avant.

Mais la défense de l'emploi a fait passer au second plan la nécessité de transformer le travail dans les années 80 du fait de l'intensification de la crise.

La Cgt a depuis le milieu des années 2000 repris l'initiative sur ces questions sur une base renouvelée, à partir de ce qu'est le travail aujourd'hui.

Pourquoi ce retour ?

Tout d'abord parce que le travail est seul créateur de richesses. Ainsi, si l'on pose sur un établi un broc d'eau, de la farine et de la levure, la seule valeur posée sur la table est celle des différents ingrédients. Si l'on revient le lendemain on trouvera les mêmes choses au même endroit et avec la même valeur. Ce qui va créer la richesse, c'est le travail de l'ouvrier boulanger qui va transformer ces ingrédients en pain, produit dont la valeur est supérieure à celle des ingrédients utilisés du fait du travail intégré. Cette création de richesse par le travail est aussi la base de l'exploitation capitaliste.

Ensuite parce que le travail est le socle de l'essentiel de notre corpus revendicatif. Au travers de la question du travail on touche à tous les éléments qui font la vie des salariés.

Enfin la question du travail est revenu sur le devant de l'actualité du fait de la dégradation des conditions de travail,

de la montée des accidents et maladies liées à l'activité professionnelle.

L'intervention de différentes disciplines scientifiques (ergonomie, psychopathologie du travail, sociologie, etc.) dans le champ du travail a produit de nombreuses enquêtes et alimenté les critiques sur les conditions de travail, le contenu du travail ou encore les risques encourus par la santé au travail.

Cette « critique académique » a donné de la voix à ces phénomènes et cherché à agir sur les dégradations observées pour aider les personnes à gérer leur souffrance au travail et restaurer les situations altérées.

Mais en observant certains effets paradoxaux de ces interventions, on voit poindre des risques réels pour les salariés, si la logique dans laquelle semble s'orienter la prise en charge des personnes souffrantes au travail se durcit pour occuper seule l'espace de l'action.

En reconnaître l'importance mais en la "conceptualisant" en dehors des salariés eux même, peut participer d'une dérive vers un syndicalisme de compensation, de gestion de la souffrance au travail, qui reviendrait à accepter comme une fatalité un travail qui détruit, qui mutilé, qui n'est pas soutenable. Tenir un discours de dénonciation, et mettre en place des

outils pour « soutenir » les salariés stressés, harcelés, exclus, ce sont des démarches syndicales qui existent.

En effet, certaines modalités de management du travail semblent s'orienter, selon de nombreux témoignages, vers une extension de la gestion aux phénomènes et troubles psychologiques. Le risque ultime étant de faire de la question du travail un champ de pathologisation, c'est-à-dire un lieu où ne parle et on ne traite plus que de la souffrance (physique et psychologique) des agents au travail, et où finalement le contenu et l'organisation du travail seraient indiscutés et indiscutables.

Mais fonder l'action syndicale sur le vécu quotidien du travail – sur ce qui fait souffrir, et ce qui permet de tenir, sur les conditions du travail et son organisation, sa finalité – doit permettre de retrouver des capacités d'action pour transformer le travail lui-même.

Il est indispensable pour cela de s'appuyer sur les réalités vécues par les salariés aujourd'hui – diverses selon les services, mais aussi, l'âge, le sexe, le grade, ou encore, selon la manière dont le travail s'inscrit dans la vie personnelle et familiale.

L'intervention des salariés sur le travail peut alors être un levier puissant d'évolution des rapports de force.



EXTRAIT DU DOCUMENT D'ORIENTATION VOTÉ PAR LE 3^e CONGRÈS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES MAI 2015

Les enjeux du travail

La question du travail, prise dans toutes ses dimensions, est au cœur du rapport d'exploitation et de la confrontation permanente avec le capital. Depuis plusieurs décennies, on assiste à sa dévalorisation au profit de ce même capital toujours plus avide de profits, jusqu'à mettre aujourd'hui l'humanité en danger.

A la DGFIP, ce sont les mêmes phénomènes qui sont observés au nom du dogme de la réduction des dépenses publiques, et dans le but d'orienter l'argent et les activités publiques vers les intérêts privés.

Exiger « le bien travailler », le « bien être » au travail est une ambition revendicative de toute la CGT qui porte clairement cette volonté de combattre les logiques d'un système capitaliste à bout de souffle au sens où il se révèle incapable de résoudre les problèmes auxquels est confronté l'humanité.

La CGT Finances Publiques s'inscrit pleinement dans cette ambition qui emporte des enjeux étroitement mêlés.

C'est celui du rapport individuel du salarié à son travail et de son aspiration à pouvoir bien faire son travail, de son rapport aux autres salariés, de la valeur de son travail.

Dans le même mouvement, c'est celui des batailles collectives pour les missions, l'emploi, les salaires, la reconnaissance des qualifications, la défense du statut, des droits et garanties collectives.

C'est globalement celui de la santé au travail au travers de l'exigence de pouvoir bien faire son travail. Elle fait sienne la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui définit la santé comme un état complet de bien être physique mental et social.

Changer les relations sociales, transformer le contenu et la finalité du travail, agir sur l'environnement physique, modifier l'organisation du travail, ouvrir les possibilités d'évolution, concilier vie professionnelle et vie personnelle constituent les différents volets de notre action sur le travail.

Face à une Direction générale qui entend faire du dossier conditions de vie au travail un simple instrument au service de l'accompagnement de ses choix régressifs, il est essentiel de définir une démarche syndicale reposant sur les préoccupations concrètes des personnels et sur leur intervention. En effet, gagner la revalorisation du travail autour de ces axes passe obligatoirement par l'intervention des personnels, une intervention que le syndicat doit susciter, encourager et organiser.

Syndicalisme et santé au travail

Les 6 et 7 mai 2015, à Paris, le Centre Pierre-Naville, laboratoire de recherche en sociologie de l'université d'Évry, a organisé deux journées d'étude intitulées « Syndicalisme et santé au travail ».

L'ambition de ces journées était non seulement d'éclairer les formes et les enjeux du syndicalisme contemporain, d'étudier les rapports de force qui traversent le monde du travail, mais aussi d'examiner les voies possibles d'amélioration de la prévention des risques professionnels au travers des modalités d'action syndicale en matière de santé au travail et au moment où se multiplient les constats alarmistes sur la santé des travailleurs.

Le CHSCT Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail, a naturellement été au cœur du débat et la réflexion a souvent porté sur les pratiques des membres du CHSCT, leurs besoins et leurs leviers de progrès pour le monde du travail pour permettre une prise en compte des conditions de travail en amont notamment des projets de restructuration.

Le CHSCT permet le débat contradictoire et pluridisciplinaire sur le travail et son organisation. La jurisprudence atteste qu'il est la seule instance à pouvoir garantir la prise en compte de ces questions, de par ses prérogatives, sa capacité à ester en justice, sans oublier ses droits à l'expertise.

Ces deux dernières prérogatives existant dans les CHSCT du secteur privé sont actuellement déniées au CHSCT de nos Ministères et un bras de fer juridique est en cours avec l'administration sur le recours à l'expertise externe.

Cette place centrale des CHSCT dans le rapport de force avec l'employeur est clairement démontrée par la tentative du patronat de les faire disparaître.

Le gouvernement, relayant cette volonté patronale, lors des discussions portant sur l'accord sur la modernisation du dialogue social (accord finalement non-signé le 17 janvier dernier) voulait fusionner dans le secteur privé toutes les instances représentatives du personnel (IRP) en une seule, le conseil d'entreprise.



Pourtant, un rapport de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) préconisait de conserver un lieu de débat et d'expertise unique et exclusif sur la santé et les conditions de travail, avec le maintien d'élus spécialisés, et excluait la fusion des CHS-CT avec les autres instances tels que les délégués du personnel ou les comités d'entreprise.

Au fil du temps, le CHS-CT s'est constitué en véritable contre-pouvoir au sein des entreprises, travaillant avec sérieux. Les CHSCT les plus offensifs ont obligé les directions à revoir bien souvent leur copie, pour y intégrer à chaque fois les observations des représentants du personnel lorsque leurs projets mettaient en cause la santé et la sécurité des salariés.

Dans cette période de compétition intense entre les entreprises où seul le résultat compte, On peut considérer que le CHS-CT est devenu, au fil du temps, la véritable « bête noire » des syndicats patronaux, qui n'ont donc eu de cesse d'en diminuer l'efficacité et de tenter des le neutraliser.

Ce n'est qu'en 2012 que les CHS intègrent les conditions de travail dans la Fonction publique et deviennent CHSCT. Il n'aura fallu à l'administration que quelques années pour rejoindre les positions et les méthodes des syndicats patronaux face à l'action des CHSCT. Notons de plus que dans les CHSCT de la Fonction Publique, le délit d'entrave et la personnalité juridique du CHSCT ne sont pas reconnus. Le recours à l'inspection du travail est également limité et très encadré, nous privant de certains moyens juridiques face à l'administration.

Au sujet du fonctionnement des CHSCT côté représentants des personnels, on peut citer Tony Fraquelli (CGT Cheminots) intervenant lors des journées « syndicalisme et santé au travail », dont le discours volontairement provocateur, portait sur l'organisation scientifique voire taylorienne du travail syndical au sein de la CGT.

« Le principe de spécialisation et de hiérarchie qui s'applique entre les militants des CHSCT, simples exécutants, sans mandat mais désignés comme spécialistes métier, pose problème face à des militants politiques élus en congrès qui définissent la stratégie syndicale.

Il s'agit bien de l'isolement des techniciens dans le fonctionnement du syndicat face aux enjeux politiques dont ils sont oubliés, alors que le débat sur les missions ou les métiers devrait être à la base du questionnement politique. Nous courrons alors le risque d'un décrochage du syndicat

par rapport aux salariés et par rapport au travail, ce qui pourrait remettre en cause le principe de la démocratie syndicale.

C'est par une prise de conscience du travail dans sa globalité que nous pourrions faire évoluer les pratiques syndicales.

Cela passe par la réappropriation du terrain pour une transformation du travail mais aussi du syndicalisme. »

Ce questionnement est à méditer et à débattre dans toutes les structures de la CGT, les représentants en CHSCT étant trop souvent cantonnés aux problématiques métiers par les autres élus.

Or, depuis 2012 à la DGFIP, l'essentiel du dialogue social sur le travail et les problématiques de terrain s'est déplacé des CTL vers les CHS, devenus CT (condition de travail), véritables contre-pouvoirs faces aux directions.

Les CHSCT ont en effet divers moyens d'action. Ils ont la possibilité d'utiliser le droit d'alerte (également dans le contexte de la souffrance psychique) et d'effectuer des enquêtes.

Les représentants des personnels en CHSCT peuvent s'aider de **ressources internes** (médecin de prévention, inspecteurs santé sécurité au travail, pôle ergonomie du ministère) ou **externes**, telles que :

- l'expertise externe provenant d'institutions de prévention que sont les services CRAM, le réseau ANACT/ARACT ou des cabinets spécialisés dans la santé au travail ;
- l'intervention de praticiens (ergonomes privés, psychologues du travail, etc.) C'est évidemment en réinvestissant la réalité du travail par la présence sur le terrain que notre syndicat comme toute la CGT pourra retrouver une synergie revendicative, nécessaire à la construction des luttes et du rapport de force indispensable pour les emporter.





LA DETTE GRECQUE entre mythe et réalité

Au commencement était l'euro. Et la Grèce, berceau de l'idée que l'Europe se fait d'elle-même, ne pouvait pas en être absente. Puis entre les cadeaux fiscaux aux plus riches et le maquillage des comptes, la dette a fini de ruiner l'État.

Au fait, c'est quoi une dette publique ?

Une dette publique c'est une dette qui ne se rembourse pas quand elle devient trop forte. Cette affirmation choque ceux qui de Marine Le Pen à Michel Sapin prétendent qu'un État doit rembourser sa dette. Mais au-delà de leurs discours, il y a la réalité.

En 2003, l'Irak cesse de rembourser. La guerre américaine et le chaos qui s'en suivit a passé la dette au second plan des préoccupations. On en entendra plus parler.

En 1953, l'Allemagne étranglée par sa dette en négocie l'abandon. Soucieux de la garder dans le camp occidental, les États-Unis, la France et la Grande Bretagne en effacent les deux tiers dont les créances grecques alors que la Grèce n'était pas représentée à la conférence.

A 11 reprises depuis le règne de Philippe Le Bel, la France a annulé elle-même sa propre dette parfois même en envoyant des troupes « aider » les créanciers à oublier leurs titres. Ce fut le cas par exemple lors des négociations entre Louis XIV et les banquiers suisses. Mais au-delà de ces cas exceptionnels, un État ne rembourse jamais vraiment sa dette. Il emprunte pour rembourser.

Si le niveau devient insupportable, on l'annule simplement selon des modalités diverses. Le cas le plus récent est celui de l'Irlande en 2013 sans que cela ne déclenche de guerre ou de crise. Sans doute le fait que l'Irlande ne soit pas un poids lourd de l'économie mondiale y est pour quelque chose... mais disons le, la Grèce non plus.

Cette constatation est à mettre en parallèle avec le Japon pour lequel la dette est supérieure au PIB ou avec les États-Unis dont l'endettement tient au fait qu'en réalité, ils ont perdu le contrôle de leur monnaie. Comparons aussi avec la France dont la dette avoisine les 2 000 Milliards € alors que la dette grecque se monte à 314 Milliards €.

La dette comme prétexte pour imposer l'Austérité.

Maintenir le peuple grec la tête sous l'eau n'a pas d'autre but que de faire accepter les politiques d'austérité dans le reste de l'Europe. Qui n'a jamais entendu « Nous ne connaissons pas l'austérité, nous ne sommes pas dans la situation des grecs ! »... alors que les mauvais coups pleuvent ? Entre la réduction du nombre fonctionnaires, les privatisations, l'augmentation de la pression fiscale, les attaques contre les acquis sociaux, le peuple grec subit une véritable agression dont les conséquences sont dramatiques. Aujourd'hui, avec un taux de chômage de 26 %, une mortalité infantile en hausse de 43 %, la réapparition de la malnutrition, etc., l'austérité n'est en réalité qu'un moyen d'écraser physiquement le peuple pour lui imposer de renoncer à ses acquis. La destruction du régime de retraite, par exemple, fait partie des obsessions de la Troïka.

Pourquoi la dette grecque peut et doit être abandonnée

Le remboursement de cette dette aujourd'hui est donc en réalité totalement fictif. L'État grec aujourd'hui dépend de

tranches d'aide financière pour faire face à ses échéances. Les négociations qui ont lieu actuellement entre le gouvernement grec et l'UE ne sont en réalité qu'un jeu de rôle car chacun sait que l'annulation est la seule solution.

Sur les 314 Mrds de dettes, 70 Milliards sont détenus par des créanciers privés. Le reste est détenu par des créanciers publics. L'annulation de la dette n'est donc qu'une question politique et n'aggraverait pas la crise du capitalisme. Enfin, la dette grecque doit être abandonnée parce que c'est la condition de la maîtrise du peuple grec de son propre destin. Wolfgang Schäuble, ministre allemand des Finances, suivi pour François Hollande et tant d'autres, expliquait que le cap fixé par l'UE et le FMI devait être suivi quel que soit le résultat des élections. Comme en d'autres circonstances, ils ne sont attachés à la démocratie qui si le peuple est docile.

En portant Syriza au pouvoir les Grecs ont mis leurs aspirations en avant, comme l'ont fait les espagnols avec le succès de Podemos. Reste à ne pas décevoir, c'est à dire casser les logiques libérales, reconquérir les acquis sociaux, reconstruire les services publics (comme Syriza le fait dans le domaine de la santé par exemple) y compris en forçant la main de la BCE et du FMI comme l'ont fait les Irlandais en 2013 sans que nos édiles médiatiques ne s'en émeuvent.



REGARDS SUR LES MISSIONS DE LA DGFIP : LES DOMAINES ET LA CONTRIBUTION à l'audiovisuel public

SERVICE DES DOMAINES A LA DGFIP : avis de turbulences

Depuis plusieurs années les services sont l'objet de pressions fortes et répétées émanant du secteur privé (immobilier, notaires, commissaires priseurs, banquiers...) présents au cœur du ministère du Budget, dans les organismes chargés de la « transparence » (CTQ) et de « la diminution des coûts » (CIE). Ces organismes avaient été créés par Sarkozy et Copé pour réduire le périmètre d'intervention du service public afin, d'une part, de récupérer les tâches externalisées et d'autre part de viser les affaires juteuses dans le domaine immobilier (des ventes pour 5,63 milliards entre 2005 et 2014, ça aiguise l'appétit !).

Offensives du secteur privé

Depuis 2014 un cap nouveau est franchi : France Domaine est désormais obligé de payer (en contexte de réduction budgétaire !) une évaluation privée en doublon de celle effectuée par ses propres agents pour chaque bien de l'État à vendre dépassant un seuil. Quant aux autres missions (aux collectivités locales, le GPP, les ventes mobilières), grandes absentes des plans des salons feutrés, elles sont censées « bénéficier de la même dynamique », selon la Direction de France Domaine. Face à ces remises en cause profondes de la mission et à la dégradation des conditions de travail, la mobilisation des agents des Domaines s'était

exprimée avec force en 2014 sous diverses formes : grève DNID juillet pétition, grève du 13 novembre, recours administratifs.

La Direction Générale doit maintenant écouter les agents des Domaines et leurs revendications :

- maintien et développement du maillage territorial.
- Identification claire des Domaines à la DGFIP avec une affectation nationale sur la mission/structure Domaines pour tous les agents en DGFIP et DRFIP.
- Rôle et positionnement du Responsable à la Politique Immobilière de l'État par rapport au service des Domaines.

- des moyens humains matériels et informatiques.
- levée des pressions statistiques dans les services qui dégradent les conditions de travail.
- Le régime indemnitaire doit être harmonisé et les frais de déplacement revalorisés.
- Non à toute privatisation des missions et des services quelle qu'en soit la forme. En particulier la CGT exige l'abandon des dispositions de la note de janvier 2014 qui impose l'expertise privée pour les évaluations de bien de l'État dépassant un certain seuil.

QUEL AVENIR POUR LES SERVICES DE CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC ?

1. Des évolutions juridiques

Jusqu'au 31 décembre 2003, la redevance était une taxe para-fiscale. Longtemps perçue au profit de la radio-télévision française, la redevance audiovisuelle devient en 1974 un produit recouvré par l'État. Le produit de la taxe demeurait exclusivement affecté aux organismes de l'audiovisuel public. En 2004 la redevance devient une taxe affectée, c'est-à-dire un impôt d'État affecté, à travers un compte spécial du trésor, aux organismes bénéficiaires.

2. Des évolutions administratives et organisationnelles

Les évolutions juridiques brièvement rappelées plus haut ont naturellement conduit le législateur à réformer le mode de perception et de contrôle de la redevance. Adossée à la taxe d'habitation depuis 2005, la

redevance audiovisuelle s'appelle depuis 2009 la Contribution à l'audiovisuel public. Alors que jusqu'en 2005, le recouvrement et le contrôle de cette taxe (impôt) étaient effectués par des centres inter-régionaux (Lille, Rennes, Strasbourg, etc.), cette organisation sera abandonnée à partir de 2006. **C'est l'année de la création des Services de Contrôle de la Redevance Audiovisuelle (SCRA).**

Ceux-ci seront désormais uniquement responsables du contrôle déclaratif et du paiement tandis que les services de la DGCP puis de la DGFIP seront responsables du recouvrement et du « gracieux ».

L'activité des SCRA repose sur 2 axes, les particuliers et les professionnels et sont rattachés au division de Contrôle Fiscal. C'est plus de 3 milliards d'€ qui sont perçus

chaque année au profit des sociétés nationales et presque 20 millions d'€ de droits qui sont notifiés.

Les gouvernements successifs n'ont eu de cesse depuis 2005 d'affaiblir les SCRA : **320 agents au 01/01/2005. 168 au 01/02/2015 !** Presque 30 départements n'ont plus d'agents de contrôle à ce jour !

Un rapport commandé par le DG à M.BES (AGFIP Midi-Pyrénées) et à M.FERMANEL (AFIP Tarn) sur l'évolution des services de contrôle de la contribution à l'audiovisuel public doit être rendu courant juin 2015. La présentation de ce rapport sera l'occasion pour la CGT de porter ses revendications sur cette mission et les services y afférant : emplois, missions et garantie d'un financement pérenne de l'audiovisuel public.



GUÉRET 13 ET 14 JUIN 2015

Un véritable espoir pour les services publics du XXI^e siècle

Les 13 et 14 juin 2015, la ville de GUÉRET dans la Creuse a vu se réunir plus de 7 000 manifestants, usagers des services publics, citoyens, salarié-es.

Syndicats, associations, partis politiques, coordinations de défense de services publics, convergences de toutes les régions, s'étaient rassemblés

- 1 pour débattre le samedi matin sur réforme territoriale, maisons de service au public, gestion de l'eau, transports, énergie, hôpitaux et maternités de proximité, etc.
- 2 pour manifester le samedi après-midi.
- 3 pour lancer les assises des services publics du XXI^{ème} siècle.

Des camarades des Finances Publiques étaient au rendez-vous, venus de toute la France avec leurs unions locales, leurs unions départementales mais aussi leur fédération. Une maison des Finances avait été installée pour

expliquer l'impôt. Tous et toutes, chacun dans leur organisation étaient enfin réunis pour échanger discuter et construire des propositions pour des services publics de qualité, de proximité, en réponse aux besoins de tous.

Cette mobilisation est sans nul doute porteuse d'espoirs de rassemblements, de convergences et de luttes gagnantes. Pourtant cela ne s'arrête pas là. La mobilisation de construction du service public doit se poursuivre dans la convergence mais aussi sur le territoire au plus près des besoins. La CGT est porteuse de propositions concrètes sur le sujet. Les collectifs services publics et fonction publique sont de plus en plus actifs sur le territoire dans l'Isère, à Lille, Nantes, Aix-en-Provence, Lyon, Paris, Toulouse,... autant d'organisations prêtes à répondre sur les sujets de la

réforme territoriale, sur les besoins en termes de santé, de transports, d'éducation et d'énergie. La nouvelle organisation territoriale des services publics voit la montée en puissance des métropoles, la création des grandes régions, l'intercommunalité et le dernier avatar du décret du 7 mai 2015 la charte de déconcentration qui octroie des pouvoirs exorbitants aux préfets.

La destruction organisée des services publics sur le territoire doit cesser !

La seule voie passe par la mobilisation à tous les niveaux : dans les administrations, les établissements publics et les entreprises délégataires de services publics par les salarié-es, par les citoyens, par les usagers mais aussi par les élu-es politiques !

Appel de GUÉRET



NOUS, citoyens, usagers du service public, militants syndicaux, associatifs, politiques, élus, collectifs de la Convergence, coordinations, lançons aujourd'hui un appel pour la défense, la reconquête, la réinvention et le développement des services publics.

Des services publics, créateurs de richesses, au service de la satisfaction des besoins et des droits fondamentaux, de la redistribution des richesses produites et s'inscrivant clairement dans la transition écologique.

Des services publics bénéficiant de financements pérennes au moyen notamment d'une véritable réforme fiscale et d'un contrôle public des banques et les organismes financiers.

Des services publics au sein desquels les citoyens doivent disposer de nouveaux droits sur l'expression des besoins de service public et leurs modalités d'exercice.

Des services publics assurant les principes de solidarité, d'égalité de traitement notamment entre les femmes et les hommes, de continuité et d'égal accès, sur l'ensemble du territoire

Des services publics, dans les territoires, en France et en Europe, pour combattre l'austérité et sortir de la crise.

Nous appelons au renforcement des collectifs et comités existants et à la création de nouveaux collectifs de la Convergence sur l'ensemble du territoire pour engager cette bataille dans la durée

Nous appelons à l'organisation d'assises locales dans l'objectif d'adopter, en 2016, un manifeste, outil de mobilisation pour les services publics.

Nous nous inscrivons dans toutes les mobilisations, territoriales et professionnelles, pour les services publics et la protection sociale, en France, en Europe et dans le monde, en 2015.

